

**ANNEXE III**

**ÉTIQUETAGE ET NOTICE**

## **A. ÉTIQUETAGE**

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE –  
ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

{FLACON/PEHD}

**1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE**

NEMAPROL SOLUTION BUVABLE

**2. COMPOSITION**

**Substance active :**

Amprolium.....106 mg/mL

(sous forme de chlorhydrate)

Equivalent à 120 mg/mL de chlorhydrate d'amprolium

**Excipient:**

Acide sorbique (E 200)..... 1 mg/mL

Solution limpide jaune clair.

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

1L, 5L

**4. ESPÈCES CIBLES**

Volailles.

**5. INDICATIONS D'UTILISATION**

**Indications d'utilisation**

Traitement des coccidioses

**6. CONTRE-INDICATIONS**

**Contre-indications**

Aucune.

**7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**

**Mises en garde particulières**

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Renouveler l'eau médicamenteuse toutes les 24 heures.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Eviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincez abondamment à l'eau. Si une irritation persiste, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, consultez un médecin.

Surdosage :

Une utilisation prolongée à fortes doses peut provoquer un déficit en thiamine. Ce déficit peut être compensé par un apport de thiamine.

#### Incompatibilités :

Aucune information n'est disponible sur des interactions potentielles ou des incompatibilités de ce médicament vétérinaire administré par voie orale en le mélangeant à de l'eau de boisson contenant des produits biocides, des additifs alimentaires ou d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

### **8. EFFETS INDÉSIRABLES**

#### **Effets indésirables**

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV). Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

### **9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION**

#### **Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Voie orale.

20 mg d'amprolium par kg de poids vif et par jour pendant 5 à 7 jours, soit 2 mL de médicament vétérinaire pour 10 kg de poids vif et par jour pendant 5 à 7 jours, à diluer dans l'eau de boisson en fonction de la consommation réelle des animaux pour respecter la posologie pondérale (en mg/kg).

### **10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

#### **Indications nécessaires à une administration correcte**

### **11. TEMPS D'ATTENTE**

#### **Temps d'attente**

Viande et abats : zéro jour.

Œufs : zéro jour.

### **12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

#### **Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

### **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ELIMINATION**

#### **Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

#### **14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

##### **Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

#### **15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS**

FR/V/5336886 7/1992

##### **Emballage**

Flacons de 1 litre, de 5 litres.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**

##### **Date du dernier étiquetage approuvé**

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments. (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

#### **17. COORDONNÉES**

##### **Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Dopharma France S.A.S.  
23 Rue du Prieuré, Saint-Herblon  
FR-44150 Vair-sur-Loire  
Tél : +33 (0)6 99 29 27 43  
[pharmacovigilance@dopharma-france.com](mailto:pharmacovigilance@dopharma-france.com)

#### **18. AUTRES INFORMATIONS**

#### **19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »**

À usage vétérinaire uniquement.

#### **20. DATE DE PÉREMOPTION**

EXP {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser avant :

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 12 semaines.

<b>21. NUMÉRO DU LOT</b>
--------------------------

Lot {numéro}